

apporter pour nous assurer que cela se fasse et d'obtenir un permis.

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic, indique que ce n'est malheureusement pas la Commune qui délivre le permis. Si cela était possible, le permis serait délivré et les travaux pourraient avancer. Les contraintes que l'on nous donne sont de déposer une demande de permis au canton. Tous les problèmes de sécurité sont toujours remontés au Canton mais la commune n'a malheureusement pas la possibilité de délivrer un permis. Nous ne pouvons malheureusement pas vous promettre l'obtention de ce permis mais, ce que nous pouvons vous promettre c'est de se donner à 200% pour obtenir ce permis.

Ce point est accepté par 25 voix pour et 20 voix contre.

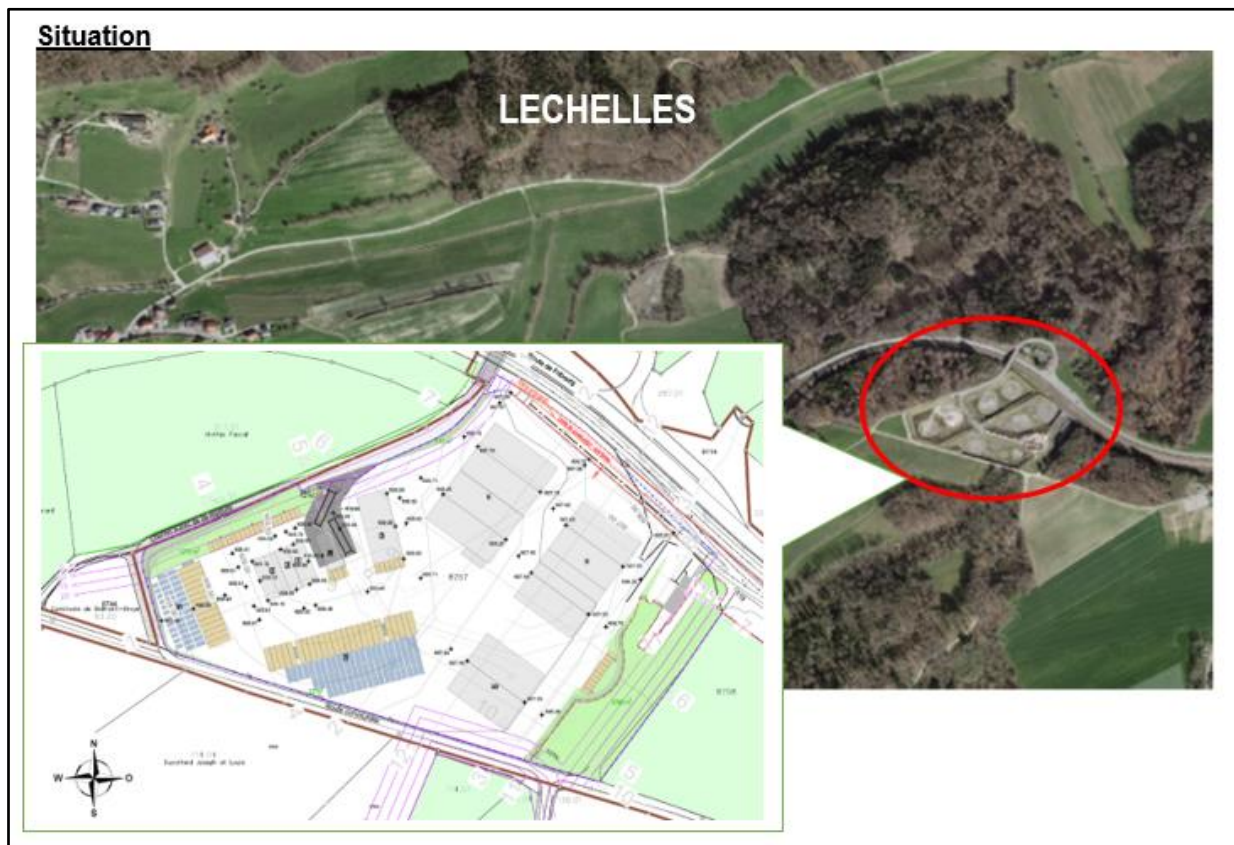
4.2.12 Léchelles (Helvetia Env.) - Réalisation collecteurs + conduite d'eau CHF 930'000.00

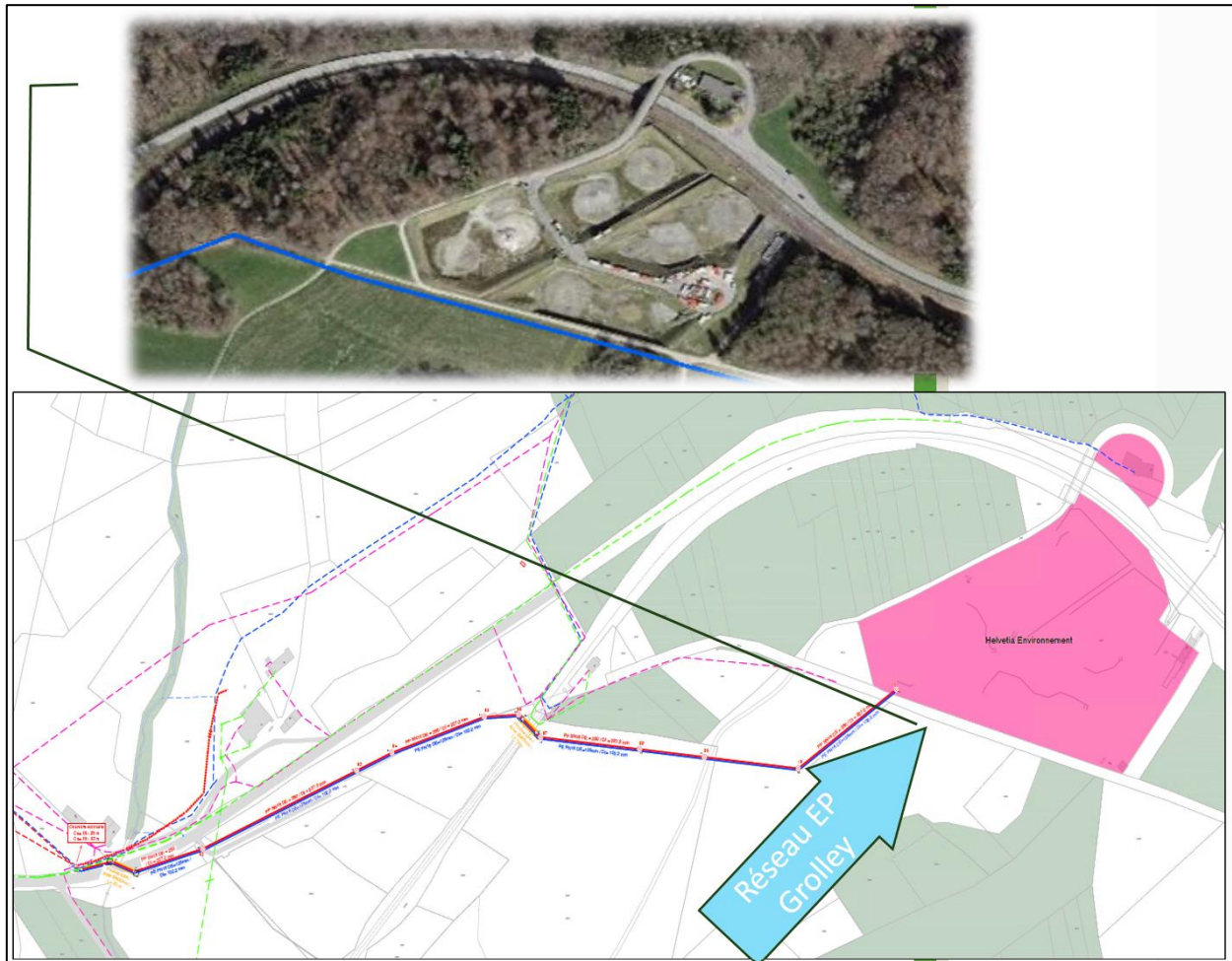
M. Fabrice Currat se réfère au message du Conseil communal.

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière, indique que selon les différentes informations reçues, il existe une conduite d'eau potable située sur la commune de Grolley à laquelle Helvetia Environnement pourrait se raccorder. En outre, en confrontant les coûts avec l'estimation des taxes de raccordement que devra payer Helvetia Environnement, c'est l'investissement pour la conduite d'eau potable qui est la plus coûteuse pour notre commune. En effet, le montant estimé des travaux pour l'eau potable (hors prestations et frais secondaires) est de CHF 355'000.00 alors que les taxes de raccordement sont estimées à CHF 140'000.00, soit un montant net de CHF 215'000.00. Pour les installations d'eaux usées (hors prestations et frais secondaires), le montant estimé des travaux est de CHF 385'000.00, mais celui-ci devrait être couvert en grande partie par les taxes de raccordement.

Dans ce contexte, la Commission financière juge aberrant d'investir dans une conduite d'eau potable alors qu'il y aurait, moyennant un accord avec la commune de Grolley, la possibilité de se raccorder à leur conduite.

La Commission financière préavise donc négativement cet investissement en demandant au Conseil communal de trouver un accord avec la commune de Grolley.





M. Olivier Pochon, Conseiller communal, prend la parole :

Effectivement, il y a une conduite de l'eau que l'on partage avec la commune de Grolley, c'est le Puits des Baumes. Nous avons donc une ressource commune avec Grolley et ils ont une conduite d'eau qui alimente Grolley et Pontaux qui passe juste en bordure de la parcelle. Mais ça, on le savait depuis bien des années et nous avons déjà pris contact.

Le 20 juillet 2020, nous avons fait une première demande à la commune de Grolley pour pouvoir utiliser leur conduite d'eau potable, demande qui a été refusée en décision du conseil communal de Grolley.

Le 16 mai 2022, il y a eu une présentation d'Helvetia Environnement à Léchelles. Ils sont venus nous présenter le projet, ainsi qu'à Grolley qui avait été invitée. La présentation du projet d'Helvetia Environnement a été faite et une demande de leur part a été déposée auprès du Conseil communal de Grolley, qui a répondu par la négative.

Le 5 avril 2023, il y a eu un changement au Conseil communal de Grolley. MM Albert Pauchard, Pascal Joye et moi-même avons essayé de convaincre le Conseil communal de Grolley de nous accorder la possibilité de se raccorder sur cette conduite d'eau. Leur réponse est l'arrivée il y a deux semaines nous indiquant qu'ils nous informeraient de leur décision une fois que le permis aura été accordée à Helvetia Environnement. Donc ce n'est ni oui, ni non.

Nous avons ensuite contacté l'ECAB pour la défense incendie en indiquant que nous ne pouvons pas assurer la défense incendie avec les réservoirs. Nous avons demandé s'il était possible de forcer une commune à donner de la défense incendie ? La réponse du juriste a été très claire, c'est non. On ne peut pas forcer Grolley à donner de l'eau que ce soit pour la défense incendie ou pour de la consommation. La commune de Grolley, tout comme les habitants de Léchelles sont un peu inquiet du trafic que ça a engendré. Ce sont quelques camions qui passent entre Grolley ou en direction de Léchelles. Ils utilisent ce moyen là pour empêcher le projet.

J'ai également entendu dans une discussion « mais en fait ils étaient reliés à l'époque ». Effectivement, il y avait une défense incendie à l'époque. Ce qui n'est plus le cas, cette conduite a été désinfectée. Donc pour la défense incendie et pour l'eau potable, c'est à nous, Commune de Belmont-Broye, vu que c'est une zone industrielle où que cela sera une zone spéciale. Nous avons l'obligation d'équiper. Ce n'est pas un choix, ce n'est pas pour faire plaisir, c'est parce que nous devons passer une zone.

Pour la taxe unique de raccordement, le calcul qui a été fait n'est pas équilibré, mais c'est normal. Ce n'est pas fait pour être équilibré, c'est pour le calcul global de toutes les zones, de toutes les entreprises, ou de tous les particuliers qui payent cette taxe unique de raccordement. Elle n'est pas faite en fonction de la distance que l'on a au réseau, ou de l'éloignement. Tout le monde paye la même chose, que l'on soit près ou loin. Donc en fait, c'est réparti globalement, sur toutes les nouvelles constructions qu'il y aura, et cette taxe de raccordement doit couvrir les frais, mais en général pour toute la commune, pas pour un cas particulier.

Est-ce qu'on va jouer sur le fait qu'on ne va pas accorder ce budget parce qu'en fait on ne veut pas avoir Helvetia Environnement, que l'on ne veut pas cette zone spéciale sur la commune ? C'est un autre débat, ce n'est pas l'eau qui doit être pris en otage, c'est le PAL de Léchelles. Du côté du Conseil communal, nous vous proposer, quand même de voter ce budget, c'est vous qui décidez. Croire que l'on va pouvoir négocier avec Grolley, la réponse est claire, ils attendent le permis.

M. Thomas Clerc, groupe La Gauche Plurielle, prend la parole :

Nous devons ce soir nous prononcer sur un crédit d'investissement de 930'000 frs pour la réalisation de collecteurs et conduite d'eau à Léchelles sur le site ex-Carbura (entre Léchelles et Grolley).

Comme vous avez pu le lire, il s'agit d'amener de l'eau potable vers ce site, car la société Helvetia Environnement projette d'y implanter un centre en lien avec le tri, la récupération, la transformation et le stockage des déchets.

La commission financière juge aberrant d'investir un tel montant alors qu'il serait possible de s'entendre avec Grolley pour que le centre de tri d'Helvetia Environnement se raccorde à une conduite d'eau à proximité du site. L'argument de la commission financière est tout à fait pertinent. Mais il y a lieu de discuter plus fondamentalement de ce projet de centre de tri de déchets.

Voici quelques réflexions/questions à ce propos :

- Si la commune investit ces 930'000.-, une partie de ce montant sera financé par les contribuables.
- Si l'eau est amenée, quelle garantie a-t-on que l'entreprise s'implante bel et bien ? On ne va pas investir un pareil montant sans garantie !
- Au cas où ce centre verrait bel et bien le jour, combien d'emplois cela représentera-t-il environ pour notre région ?
- Si l'entreprise s'implante, il est presque certain que le transport des déchets depuis et vers le site se fasse par camion. Dans un interview paru dans la Libertéⁱ, Thierry Vialenc, directeur général de Sogetri, société fille du groupe Helvetia Environnement, déclare que « ce site [...] est bien situé, à proximité de l'autoroute [...] ». Ils ne comptent visiblement pas utiliser le rail.

Donc, en résumé, notre commune ferait un investissement de 930'000.- sans être sûr que le projet se fasse. S'il se fait, il n'est pas sûr que la commune rentre dans ses frais et que ça soit vraiment intéressant au niveau de l'emploi et des impôts. Et, cerise sur le gâteau, on risque de voir défiler les camions à travers Léchelles. On ne peut pas dire que ça fasse rêver !

Bien sûr si Grolley accepte notre demande, cela change un peu la donne. Mais dans l'état actuel des choses, je vois mal ce qui les inciterait à nous répondre positivement : ils nous feraient une faveur pour un projet qui entrainera un surcroît de trafic poids lourd à travers leur village ! Vous diriez oui vous ?

Pour que Grolley soit plus enclin à nous répondre favorablement, il faut impérativement s'assurer que le transport des déchets se fasse par rail.

D'ailleurs, dans son préavis concernant la modification du PAL de Léchelles, le SeCA (Service des constructions et de l'aménagement) écrit « la DAEC a reconnu qu'un projet d'usine de traitement et recyclage de déchets était pertinent à cet emplacement en raison de l'utilisation du rail » (cf annexe). Pourtant dans l'article 25 du RCU de Léchelles, lequel traite de la zone ex-Carbura, il n'y a aucune mention d'une quelconque utilisation du rail (cf annexe). Y a-t-il un autre règlement communal qui viserait à ce que l'entreprise implantée à ex-Carbura utilise plutôt le train que la route ? Pas à ma connaissance...

Franchement n'utiliser que des camions à cet endroit-là c'est ridicule ! Les rails sont juste à côté, et il y a même des embranchements qui vont dans le site. Cela serait un véritable gâchis de ne pas utiliser ces infrastructures existantes.

Or il y a un coup à jouer car le SeCA a préavisé défavorablement la modification du PAL de Léchelles telle que présentée. Comme il faudra de toute façon revoir la copie, c'est l'occasion d'ajouter une mention claire et nette d'une utilisation prioritaire du rail depuis et vers ce site !

C'est incroyable quand on y pense, le canton voit d'un bon œil l'implantation de cette entreprise sur le site ex-Carbura en raison de la proximité immédiate des rails, mais tout laisse penser que l'entreprise n'a nullement l'intention de les utiliser et la commune n'a pas l'air d'avoir prévu une quelconque exigence à ce propos.

Par cette intervention, je souhaite interpeler le Conseil Communal pour qu'il corrige le tir.

M. Pascal Joye, Conseiller communal, prend la parole : Madame la Présidente, M. Clerc, je voudrais un peu vous rassurer quand même, mais je ne vais pas vous rassurer complètement non plus parce que je n'ai pas toutes les informations.

Premièrement, le rail, c'est une obligation de la Dime qui travaille avec le rail. Ils sont en train de discuter avec les CFF maintenant pour remettre en place la voie de raccordement sur ce site-là. Les CFF sont très favorables à cela. Le problème, c'est qu'il manque de sillons sur leurs lignes. Mais ils doivent trouver des solutions pendant la nuit.

Helvetia Environnement aura comme obligation que les entrants ne seront pas permis par le rail, mais les sortants vont tous partir par le rail. Ils auront un contrat de tant tonnes avec les CFF, je ne connais pas exactement les données techniques, ils auront encore un petit ballant avec ce qu'ils pourraient mettre sur le train mais, cela dépend aussi de ce qu'ils mettent sur le site, parce qu'aujourd'hui, s'ils ne font que des déchets encombrants, ce n'est pas assez lourd. Par contre, s'ils font des déchets avec du gravât, cela sera fait vraiment plus lourd. Et là, ils auraient des volumes pour faire sur le site avec le rail. Pour la partie inférieure du site, qui est côté Grolley cela serait spécialement réservé au gravât. C'est ce qui est pour l'instant planifié de leur côté.

Après pour tout ce qui est des transports côté Grolley et côté Léchelles, ils vont limiter les camions d'une manière ou d'une autre, il n'y aura que les entrants et plus les sortants, cela diminue une partie, et à travers la commune de Grolley, le canton a déjà proposé un phono absorbant pour éviter ces nuisances avec les camions. Pas que pour Helvetia Environnement, mais aussi pour le parc automobile hebdomadaire.

Clairement, la commune de Grolley n'est pas fermée à un approvisionnement d'eau. Seulement pour eux, cet approvisionnement est aussi un levier vis-à-vis de la Dime pour pouvoir avoir des discussions avec eux et pouvoir négocier certains points avec Helvetia Environnement et la Dime.

La commune de Grolley dit clairement, que la question de la fourniture d'eau est ouverte. Ce n'est pas fermé, même s'ils nous disent non aujourd'hui. En revanche, le projet de la société Helvetia pose certains problèmes et nous nous devons de mener une réflexion approfondie, et c'est ce qu'ils sont en train de mener avec nous.

Ensuite pour l'approvisionnement en l'eau, logiquement, on pourrait le faire avec cette conduite. C'est plausible mais, il faut que la commune de Grolley donne son aval.

En ce qui concerne la modification du RCU, d'une manière ou d'une autre, elle n'est encore pas posée. Pour cette zone spéciale, on peut encore la modifier. On va devoir mettre le RCU, le PAL de cette zone spéciale, en même temps que le dépôt d'une demande de permis. Nous ne pouvons pas la déposer avant, ni après, tout doit être fait en même temps.

C'est une discussion que l'on pourra avoir, nous en discuteront prochainement en Commission d'aménagement. Pour le nombre d'emplois, ils doivent faire une étude sur la création de 50 emplois. Logiquement, ils vont dépasser les 50 emplois parce qu'ils seraient environ entre 60 et 75. Tout le site de Rosé serait déplacé sur le site de Léchelles.

M. Olivier Pochon, Conseiller communal indique que la commune n'effectuera pas les travaux avant qu'eux ne les fassent. La Commune n'investira pas avant qu'eux n'investisse. Cela se fera en parallèle, on arrivera juste à la fin quand ils seront prêts. De plus, la taxe de base, ce n'est pas pour les contribuables mais, pour les nouveaux terrains mis en zone et pas les anciens.

M. Ludovic Corminboeuf, Commission financière, a des précisions par rapport aux taxes, La taxe de raccordement, c'est comme une subvention cela diminue le montant de l'investissement brut. Les intérêts, si l'on doit emprunter, et les amortissements sont facturés via la taxe de base. Par conséquent, les contribuables la paie quand même après sur plusieurs années selon la durée de l'amortissement et selon le taux d'intérêt de l'emprunt.

M. Jean Krebs, groupe UDC/UDF/Indépendants : tout ce que nous avons entendu concernant cette zone est très intéressant. Pour moi, il y a encore beaucoup trop d'inconnus pour pouvoir prendre une décision valable pour ce projet. Je propose au Conseil général de reporter la décision concernant tous ces investissements, quand tous les éléments seront clairs et bien définis.

M. Nicolas Bugnon, la Gauche Plurielle : c'est peut-être un autre débat, mais moi j'aimerais mettre ce débat sur la table. Finalement, c'est la question de ce projet, de cette zone qui est entre deux villages. Une question pour le Conseil communal, nous avons choisi de mettre une zone spéciale à ce endroit-là, dans le PAL. Donc merci de donner des précisions par rapport à cela.

Et suivant la réponse, c'est aussi au niveau de la volonté de l'implantation d'une entreprise à cet endroit-là qui n'est pas une zone industrielle. Je ne connais pas tout l'historique de ce site mais, aujourd'hui il n'est pas utilisé. Ne devrions-nous pas retourner ce site là à la nature ? Cette question des camions, nous devons aussi pouvoir défendre les intérêts des habitants de Léchelles avec cette question du trafic. Nous avons tout intérêt aujourd'hui à refuser ce crédit pour pouvoir encore discuter avec les autorités supérieures de cette question-là. Je vous invite à refuser ce crédit pour ne pas engager d'argent avant de connaître les tenants et aboutissants de ce projet.

Donc une première question par rapport à la zone et à la volonté d'une implantation à ce moment-là et une deuxième question, par rapport justement à l'historique de la zone. Aujourd'hui, Elle n'est pas utilisée, mais en fait, il s'est passé beaucoup de choses à ce endroit-là avec des produits qui ne sont peut-être pas tout à fait sains. Est-ce qu'on a, quand on s'est posé la question de la pollution des sols à cet endroit-là, quand est-il ? Ne faudrait-il pas aussi investiguer cela ?

M. Pascal Joye, Conseiller communal, indique que par rapport à la pollution, toutes les études ont été menées par Helvetia Environnement avec le canton, il n'y a pas de pollution dans ce secteur-là, malgré qu'il y a eu du pétrole avant.

Pour la première question, jusqu'en 2009, c'était une zone spéciale pour le carburant. Et quand Ex-Carbura a décidé, de vendre cette zone, de démonter la zone, la Confédération a décidé de mettre ça en zone industrielle.

Et aujourd'hui, on ne peut plus travailler sur cette zone industrielle, parce que la Confédération n'accepte plus une zone industrielle dans un site comme il est maintenant, parce qu'il n'est ni raccordé dans la zone de Grolley, ni à Léchelles.

Donc c'est une zone industrielle qui est une friche au milieu de la campagne, elle n'est plus reconnue par la Confédération et la Confédération nous demande de mettre en zone spéciale ou de la dézoner. Si nous la dézonnons, le dézonage appartiendra et devra être financier par la Commune de Belmont-Broye. Ce qui va nous coûter quelques millions.

M. Olivier Fischer, groupe MBB, rebondi sur la remarque de M. Olivier Pochon qui a donné une information très importante qui est que la réalisation de ce collecteur et de cette conduite d'eau doit être conditionnée à l'obtention du permis de construire par Helvetia Environnement. Cela ne figure nulle part dans ce qui est dit et cela me semble primordial parce qu'il n'y a pas lieu d'investir de l'argent dans une conduite s'il n'y a pas de réalisation qui se fait sur site.

Juste 2-3 points à ce sujet, un permis de construire pour ce genre d'activités est très difficile à obtenir, c'est la même chose pour une décharge. S'il n'y a pas de permis, il n'y a pas de nécessité de réaliser ces travaux. Si Helvetia Environnement ne vient pas ici, cette zone va retourner, à priori, en zone libre et n'aura pas besoin de collecteur, ni d'eau. Bien que ce projet soit actuellement à l'enquête préalable, ce n'est pas parce que l'on aurait des préavis positifs des services de l'Etat que lors de l'enquête préalable les préavis seraient toujours positifs puisque cela est déjà arrivé que cela change en cours de route. Cela doit bien être conditionné dans cette acceptation.

M. Olivier Pochon, Conseiller communal, cela est mentionné maintenant dans le PV. J'ai dit tout à l'heure qu'on ne fera pas les travaux s'il n'y a pas de convention avec la Commune de Grolley. La mise à l'enquête sera faite en même temps qu'eux.

Pour dire que voilà c'est prêt à être accordé, mais que nous n'effectuerons pas les travaux, si eux ne font pas les travaux. Nous établirons une convention avec Helvetia Environnement. L'étude sera payée par Helvetia Environnement.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres interventions concernant cet investissement sur la réalisation d'un collecteur sur une conduite d'eau pour Helvetia Environnement à Léchelles. Si ce n'est pas le cas, nous allons juste prendre une minute pour se concerter, pour faire juste par rapport au vote pour le report de l'investissement propose par **M. Jean Krebs**, UDC, et ensuite, par rapport au vote pour l'acceptation de l'investissement, s'il n'y a pas de report.

Mme la Présidente reprend la parole : après renseignements pris, nous ne pourrons pas revoter une deuxième fois en report, vu qu'il a été refusé lors du Tractanda. Nous allons donc passer au vote sur cet investissement, Léchelles Helvetia Environnement, réalisation d'un collecteur plus conduit d'eau à hauteur de CHF 930'000.-.

Ce point est refusé par 8 voix pour et 37 voix contre.

4.3 Vote final

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière, indique que la Commission financière constate que les investissements prévus dans les domaines de l'approvisionnement de l'eau potable et l'évacuation des eaux usées doivent être réalisés dans les meilleurs délais et représentent un montant total de CHF 2'770'00.00 (sans l'investissement pour la réalisation de collecteurs et conduite d'eau à Léchelles (Helvetia Environnement)).

Sur la base de ce qui précède et des informations en sa possession, la Commission financière propose au Conseil général d'approuver les crédits d'investissements à l'exception du crédit d'investissement pour la réalisation de collecteurs et conduite d'eau à Léchelles (Helvetia Environnement) qu'elle préavise négativement.

Les budgets 2024 de fonctionnement et des investissements (à l'exception du point 4.2.12) sont acceptés par 44 voix pour et 1 voix contre.